



PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE - [....]

QUALITÉ D'USAGE

PUBLIC

Architectes, ingénieurs ou toute personne souhaitant maîtriser les risques liés à l'amiante et acquérir la compétence d'encadrement sous section 4.

PRÉREQUIS

Avoir satisfait à une visite médicale notifiant l'aptitude au port des équipements de protection respiratoire, comme stipulé dans l'arrêté du 23 février 2012, article 3.

OBJECTIFS DU STAGE

La formation PREVENTION DES RISQUES LIÉS A L'AMIANTE ENCADREMENT SOUS SECTION 4 a pour

FORMATION RÉF. :

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE - ENCADREMENT SOUS SECTION 4

Maîtriser et prévenir les risques

 5 jours

 Partout en France

 Prise en charge OPCO : oui

Vous êtes un professionnel à la recherche d'une formation **Prévention des risques liés à l'amiante - Encadrement sous section 4 ?**

STAGE UP met à votre disposition toute son expertise technique et

objectifs de :
Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.
Etre capable d'appliquer et de faire appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
Etre capable d'appliquer et de faire appliquer un mode opératoire.

DURÉE

5 jours

PÉDAGOGIE

Formation dispensée par un formateur spécialisé dans les risques liés à l'amiante.

Analyse de cas concrets et d'exposés. Alternance de présentations théoriques et mises en pratique (équipements de protection respiratoire....). Méthode pédagogique participative. Divers supports de cours. Validation des acquis (QCM). Attestation de formation. Formation théorique et pratique.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

TARIF : Nous consulter

 1 à 16 personnes.

RENSEIGNEMENTS :

contact@stageup.fr

pédagogique qui vous permettra d'atteindre vos objectifs.

Que vous soyez une entreprise ou un institutionnel, la formation **Prévention des risques liés à l'amiante - Encadrement sous section 4** est assurée par nos formateurs sélectionnés pour leurs compétences reconnues (certification....) et leurs qualités relationnelles.

Quelque soit le niveau des stagiaires, un suivi pédagogique est assuré avant, pendant et après la formation, de manière à constater les acquis et ainsi permettre une mise en œuvre rapide dans un contexte professionnel.

Vous souhaitez organiser votre formation **Prévention des risques liés à l'amiante - Encadrement sous section 4** facilement et de manière personnalisée ? Optez pour une solution en intra, ou participez à une de nos sessions collectives (inter), dans la limite des places disponibles.

Participez à la formation Prévention des risques liés à l'amiante - Encadrement sous section 4 à Paris, Lille, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Nantes, Montpellier, Rennes, Grenoble, Angers, Clermont-Ferrand, Nancy.

Contenu

Qu'est-ce que l'amiante ?

- ▶ le minéral et ses propriétés
- ▶ historique de l'utilisation de l'amiante
- ▶ l'interdiction de l'amiante
- ▶ les effets sur la sante
- ▶ les mesures et seuils d'empoussièrement

Distinguer l'amiante

- ▶ les produits susceptibles d'être amiantes
- ▶ les sections du cadre du travail et leurs évolution
- ▶ le friable et le non-friable
- ▶ l'état de conservation des matériaux
- ▶ les zones et terrains amentifères
- ▶ les produits de substitution à l'amiante

L'obligation d'informations et de communications

- ▶ obligations vis à vis des salariés et comité d'hygiène et de sécurité
- ▶ les obligations vis à vis de la médecine du travail
- ▶ l'entreprise et le maître d'ouvrage
- ▶ l'entreprise et les occupants (usagers, voisins...)
- ▶ l'entreprise et la coordination sécurité prévention santé

Le repérage de l'amiante

- ▶ les obligations des propriétaires d'immeubles
- ▶ les obligations des armateurs de navires
- ▶ les qualités de contrôleur

- ▶ le dossier technique amiante (dta)
- ▶ le cas où il faut une recherche complémentaire (démolition, etc....)

Les moyens et pratiques de la protection collective et individuelle

- ▶ installation du chantier, signalisation , information ,organisation sps
- ▶ le minéral et ses propriétés
- ▶ historique et utilisation de l'amiante
- ▶ l'interdiction de l'amiante
- ▶ les effets sur la santé
- ▶ les mesures et seuils d'empoussièrement
- ▶ les produits susceptibles d'être amiante
- ▶ les sections du cadre du travail et leurs évolutions
- ▶ le friable et le non-friable
- ▶ l'état de conservation des matériaux
- ▶ les zones et terrains amentifères
- ▶ les produits de substitution à l'amiante
- ▶ obligations vis à vis des salariés et comité d'hygiène et de sécurité
- ▶ les obligations vis à vis de la médecine du travail
- ▶ l'entreprise et le maître d'ouvrage
- ▶ l'entreprise et les occupants (usagers, voisins...)
- ▶ l'entreprise et la coordination sécurité prévention santé
- ▶ les obligations des propriétaires d'immeubles
- ▶ les obligations des armateurs de navires
- ▶ les qualités de contrôleur
- ▶ la zone de vie et de décontamination
- ▶ le confinement, les sas et la circulation d'air
- ▶ deprimogenes et aspirateur a filtration absolue
- ▶ les bonnes pratiques dans zone de travail et les interdictions
- ▶ le rabattage et la travail a l'humide
- ▶ les epi (équipements de protection individuelle)
- ▶ la décontamination et l'hygiène
- ▶ l'entretien et le suivi des matériaux

Evaluation des risques et choix des modes opératoires

- ▶ définition selon la méthode du document unique.
- ▶ le bon ordre pour l'organisation
- ▶ les étapes de l'évaluation des risques
- ▶ le choix de l'organisation et le phasage du chantier
- ▶ les choix des équipements collectifs
- ▶ le choix des epi
- ▶ rédiger un mode opératoire
- ▶ l'établissement des consignes et le suivi qualité
- ▶ les situations d'urgences

Amiante sous-section 4

- ▶ les méthodes de réduction d'émissions de fibres d'amiante et les procédures de contrôles
- ▶ les procédures de décontamination du personnel et des équipements
- ▶ la mise en oeuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aérotation de chantier
- ▶ les procédures d'entrées et de sortie de zone confinée

Les déchets amiantes

- ▶ les classes de déchets et les filières d'élimination
- ▶ le conditionnement des déchets
- ▶ l'étiquetage des déchets et la traçabilité
- ▶ le bordereau du suivi des déchets
- ▶ l'entreposage provisoire

Continuer à se documenter

- ▶ les fiches métiers de la sous-section 4
- ▶ les exemples de l'INRS
- ▶ les recommandations de la Cram
- ▶ le site légifrance et l'actualité du droit

Fin de formation

- ▶ conclusion
- ▶ test de niveau et correction.
- ▶ évaluation qualitative.
- ▶ validation des acquis.
- ▶ remise de l'attestation de formation.
- ▶ remise d'un support de cours et documents annexes.

Nos formations **Prévention des risques liés à l'amiante opérateur** sont réalisables partout en France, à domicile ou sur lieu de travail.

Formation Prévention des risques liés à l'amiante opérateur à Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nice, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Strasbourg...

Formation prise en charge par les OPCO tels (OPCO EP, FIF PL, Atlas, Afdas, Aktó...)

Centre de formation STAGE'UP

Siège social: 23 rue Antigna 45000 ORLEANS

Service commercial: 14 rue d'Amsterdam 75009 PARIS

Siret: 488 346 610 000 30 APE: 8559A N° Existence: 24 45 02361

email: contact@stageup.fr

01 47 23 79 72



formation dispensée
PARTOUT EN FRANCE



formation éligible
PLAN DE FORMATION